



# Comment régler votre loyer ?



DOMANYS



CENTRE RELATIONS CLIENTS

**03 86 18 09 50**

du Lundi au Vendredi de 9h à 17h30

prix d'un appel local

[www.domanys.fr](http://www.domanys.fr)

# LE COMPTE BANCAIRE : J'Y AI DROIT !

JE PEUX BÉNÉFICIER DU DROIT AU COMPTE  
MÊME SI JE SUIS «INTERDIT DE CHÉQUIER» ET AINSI DISPOSER DE  
MOYENS DE PAIEMENT ACTUELS ET SANS RISQUE



Votre Chargé de  
Clientèle peut  
vous aider dans  
la constitution du  
dossier.

## 1 JE CONSTITUE UN DOSSIER COMPRENANT :

- **Un formulaire** de demande de droit au compte.
- **Une attestation** de refus d'ouverture de compte délivrée **obligatoirement** et **gratuitement** par une banque.
- Une **pièce officielle d'identité** en cours de validité.
- Un **justificatif de domicile** (facture de moins de 3 mois...).

## 2 JE TRANSMETS MON DOSSIER À :

Banque de France - 1 rue de la Banque - CS 70739  
89007 AUXERRE CEDEX

## 3 UN ÉTABLISSEMENT BANCAIRE DÉSIGNÉ PAR LA BANQUE DE FRANCE M'OUVRE GRATUITEMENT UN COMPTE AVEC LES SERVICES SUIVANTS :

- Les paiements par **prélèvement**, **virement** ou **TIP**.
- Une **carte de paiement** à autorisation systématique.
- 2 **chèques de banque** par mois (ou équivalent).

# RÉGLEZ VOTRE LOYER PAR PRÉLÈVEMENT

- > **SIMPLE**  
Une fois le prélèvement mis en place, vous n'avez plus rien à faire, vous êtes prélevé tous les mois. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier de payer votre loyer, même en cas d'absence.
- > **SOUPLE**  
C'est vous qui choisissez la date de prélèvement : **le 1, 6, 10 ou 15 du mois**. Vous maîtrisez votre budget.
- > **ECONOMIQUE**  
Vous n'avez aucun frais supplémentaire.



**PAYEZ  
VOTRE LOYER  
AVANT LE 30  
DU MOIS.**

Le loyer se paye  
à terme échu  
(par ex : le loyer de  
juin doit être réglé  
avant le 30 juin)

Pour toute question, renseignez-vous auprès  
de votre chargé de clientèle au 03.86.18.09.50.

# POUR TOUTE QUESTION, VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE CHARGÉ DE CLIENTÈLE



CENTRE RELATIONS CLIENTS

**03 86 18 09 50**

du Lundi au Vendredi de 9h à 17h30

prix d'un appel local

## AGENCES

### AUXERRE

2 rue de la Laïcité  
89000 AUXERRE  
Lundi de 10h à 12h15  
et de 14h à 16h  
Du mardi au jeudi  
de 10h à 12h15

### AVALLON

8 av Victor Hugo  
89200 AVALLON  
Lundi de 10h à 12h  
et de 14h à 16h  
Mardi de 10h à 12h  
Jeudi et vendredi  
de 14h à 16h

### JOIGNY

8 quai du Gal  
Leclerc  
89300 JOIGNY  
Lundi et vendredi  
de 14h à 16h  
Mardi et jeudi  
de 10h à 12h

### SENS

11, rue du Mal de Lattre  
de Tassigny  
89100 SENS  
Lundi, mardi et jeudi  
de 10h à 12h et de  
13h30 à 16h  
Mercredi de 10h à 12h

## PERMANENCES

### TONNERRE

5 rue Clermont Tonnerre  
89700 TONNERRE  
Mardi de 10h à 12h  
et de 14h à 16h

### MIGENNES

(locaux du CCAS)  
2 avenue Victor Hugo  
89400 MIGENNES  
2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois  
de 9h30 à 12h

### ST-FLORENTIN

6 rue André Messager  
89600 ST-FLORENTIN  
Lundi de 11h à 12h  
Jeudi de 9h à 12h



[www.domanys.fr](http://www.domanys.fr)

DOMANYS